

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 AOUT

COMITÉ CONSERVATEUR DE Maine-et-Loire.

Le Comité conservateur a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2° étage. Les Bureaux sont ouverts dès à présent de midi à 3 heures. Pendant la période électorale, ils le seront en permanence.

LES POINTS NOIRS

Plusieurs points noirs apparaissent à l'horizon. Ainsi, la presse chinoise, en publiant le nouveau traité de Tien-Tsin, donne un texte qui diffère du texte français sur deux points très-graves. Le texte chinois dit que la Chine conserve son droit de souveraineté sur l'Annam; il ajoute que les villes de Lang-Sou et de Lao-Kai sont reconnues par le traité comme appartenant au Céleste-Empire. La mauvaise foi de la Chine est évidente, et nous donne de nouveaux motifs de craindre la reprise des hostilités.

Sur un autre point de l'Asie, en Afghanistan, les difficultés ne sont point aplaniées; si la guerre éclatait entre la Russie et l'Angleterre, il est évident que l'Europe entière serait inquiète, car, qui peut prévoir l'extension que prendrait le combat entre la Belgique et l'Éléphant?

Or, les Russes prolongent les négociations; ils semblent, comme le dit le Times, attendre un événement quelconque qui modifierait la situation à leur profit. Quel est cet événement? La mort du vieux Guillaume? L'empereur d'Allemagne semble beaucoup mieux, et s'apprête à recevoir la visite de l'empereur d'Autriche; mais sa santé n'en est pas moins chancelante. Une autre entrevue impériale est annoncée; cette fois, c'est le czar qui fait visite à l'empereur d'Autriche. Que sera-t-il décidé dans ces

entrevues? Le czar va-t-il offrir à François-Joseph d'importantes concessions dans la presqu'île agitée des Balkans, en échange d'une neutralité bienveillante?

Les Russes attendent la permission d'agir en Asie, et les Anglais se demandent s'ils ne feraient pas mieux de brusquer une guerre qui semble inévitable.

Dernièrement, raconte le Czar de Cracovie, une seule personne dans les conseils du czar prêchait la paix, c'était M. de Giers.

« Le ministre des affaires étrangères conseillait de construire un pont d'or à M. Gladstone, dont l'antipathie pour l'Allemagne et l'Autriche avait surtout facilité le renouvellement de l'alliance des trois empereurs. Cette opinion, émise par M. de Giers au milieu d'un Conseil des ministres que présidait l'empereur, froissa celui-ci, qui frappait sur la table et s'écria: « Vous vous croyez donc un ministre constitutionnel? La Russie » ainsi que moi nous désirons la guerre et » je ne reculerai pas d'une semelle. » Après cette apostrophe, M. de Giers jugea prudent de ne pas aller au palais pendant quelques jours, mais il invita le général Komaroff à lui envoyer un rapport sur la situation militaire dans l'Asie centrale. »

Le rapport du général Komaroff montra, paraît-il, que les Russes n'étaient pas prêts, mais avec le temps, cette difficulté peut se lever, et les Anglais sont inquiets.

Plus près de nous, l'Allemagne fait entendre des menaces; sous prétexte que le Temps a parlé de la nécessité de concentrer sur notre frontière des troupes plus nombreuses, le journal officieux de M. de Bismarck nous accuse de vouloir la guerre. Il devrait auparavant démontrer que les Allemands n'ont pas sur leur frontière occidentale des troupes considérables. Des renseignements particuliers nous permettent de croire que ces troupes ont été récemment augmentées, et il y aurait dans la seule ville de Metz une garnison de dix régiments. L'article de la Gazette de l'Allemagne du Nord est commenté par un autre officieux, la Gazette de Cologne, qui dit:

« L'Allemagne a longtemps accueilli avec calme tous les accès de susceptibilité des Français comme des phénomènes naturels inévitables, tels que la pluie et le vent; nous espérons en effet que le fameux bon sens français finirait par avoir le dessus. Si l'on constate que cette espèce de folie est incurable, l'Allemagne sera certainement en état de prendre une autre attitude. »

Si le péril grossissait à la frontière, quelle responsabilité effrayante n'encourraient pas les républicains! Ils ont affaibli nos armées, vidé nos arsenaux, épuisé notre Trésor! Quel concert de malédictions éclaterait sur la tête de M. Ferry et de ses députés tonkinois!

Chronique générale.

A la Chambre, rien à signaler, sinon, après la lecture du décret de clôture de session, un petit speech de M. Floquet. D'une voix lugubre, le président a exprimé la ferme confiance (?) de voir la République sortir triomphante et fortifiée de la prochaine consultation électorale. Il a enfin invité chacun des membres de la Chambre à s'expliquer loyalement devant les électeurs.

Une demi-douzaine de cri de Vive la République! cris d'agonisants, se sont fait entendre. Et tout a été dit.

Le Sénat a cédé. A la majorité de 184 contre 58, il s'est résigné à souscrire à la suppression de l'impôt sur le papier. M. Buffet a fait de vains efforts pour obtenir le maintien de la décision prise récemment par l'assemblée du Luxembourg.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. La délibération a duré une demi-heure à peine.

Le ministre des finances a communiqué le chiffre du rendement des impôts pendant

le mois de juillet. Le rendement accuse, à ce qu'il dit, une légère plus-value.

Un nouveau conseil sera tenu aujourd'hui à l'Élysée avant le départ du Président de la République, en vue de régler la conduite générale des affaires pendant les vacances et de fixer notamment la date des élections générales.

Le Président de la République quittera Paris demain samedi pour se rendre à Mont-sous-Vaudrey.

LA DATE DES ÉLECTIONS.

Les opportunistes font tous leurs efforts pour décider le gouvernement à fixer les élections au 30 août.

On dit que certains ministres sont favorables à cette date.

Il est plus que probable qu'il n'en sera rien.

Le Soleil croit que les élections auront lieu seulement le 4 octobre; la Chambre se réunirait le 7 novembre et siégerait jusqu'au 19; elle prendrait ensuite des vacances jusqu'au congrès pour l'élection du Président de la République.

LE CHOLÉRA A MARSEILLE.

Le bulletin sanitaire de Marseille pour la journée du 4 août 5 heures du soir au 5 août même heure, donne les chiffres suivants:

Décès enregistrés, 82 dont 35 cholériques. Un cas de choléra s'est produit à Gibraltar, à bord du vapeur français la Meurthe, provenant de Marseille.

Les autorités de Gibraltar avaient déjà imposé une quarantaine rigoureuse de quatorze jours aux provenances des ports français.

De toute part, on prend des mesures en Europe contre les bâtiments qui viennent de Marseille.

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE.

Il y a eu mercredi à Madrid 23 nouveaux cas et 8 décès cholériques.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

VIII. — RENCONTRE (Suite)

— Ne retournez pas ce soir dans votre demeure. Je ne sais à quelle distance elle se trouve; mais toute course un peu longue peut vous être préjudiciable, et il serait imprudent de vous y exposer.

— Oh! j'ai promis de revenir ce soir, et je ne puis y manquer sans plonger le vieux Jérémie dans une mortelle inquiétude.

— Jérémie ne sera pas inquiet, dit une voix derrière le fauteuil de Clémence; j'irai le prévenir que la dame reste ici ce soir.

— Non, pas ici; mais au château d'Ollwiller, allez près pour que madame puisse s'y rendre sans danger, reprit Henri.

— Alors, je n'irai pas prévenir le vieux Jérémie, cria furieusement Hermann en s'avançant.

— Mais, que vous croyez vraiment que je ne puis retourner chez moi ce soir sans danger?

demanda Mme Sauvatre en s'adressant au jeune médecin.

— Je le crois certainement, oui, madame. Cette écorchure, qui n'a, je l'espère, aucune gravité, en acquerrait par un voyage prolongé avec la jambe non soutenue.

— Alors, Hermann, je vous serai bien reconnaissante d'aller prévenir Jérémie, dit la jeune femme; vous voyez que vous me rendez un grand service, et vous ne voulez pas que je le demande à un autre.

— J'irai, dit Hermann avec un air sombre; mais à la condition que j'irai aussi au château, ce soir, et que j'y passerai la nuit pour veiller sur vous comme l'autre fois!

Et le regard éloquent du jeune sauvage se posa d'abord sur la pauvre Marthe, pour se reporter ensuite vers Henri avec un air menaçant et terrible.

— Mais je veux être ici pour la danse et pour le feu de joie, reprit-il; je ne veux pas que la dame danse avec lui, d'abord.

— Tu vois bien que je ne peux pas danser, Hermann, dit Clémence en souriant, et tu n'as rien à craindre. Du reste, pour être moins longtemps, prends mon cheval, que tu prieras Jérémie de me ramener, demain soir, à Ollwiller, en lui disant de n'avoir aucune inquiétude sur le léger accident qui me retiendra seulement un jour.

Hermann regarda longtemps Clémence pour

bien s'assurer qu'elle n'était réellement pas en état de prendre part aux divertissements qui se préparaient, et il s'élança à califourchon sur le cheval, dont personne ne s'était occupé jusque-là, et qui l'emporta rapidement vers la demeure du vieux Jérémie.

IX. — LA DANSE DU COQ

.... Il était nuit close lorsque Hermann revint, et, malgré toute la vigilance qu'il y avait mise, sa course avait pris assez de temps pour que le feu de joie, allumé à la chute du jour avec les branches dépouillées du houblon, illuminât au loin tous les alentours de la ferme.

— Ah! ils se seront pressés pour l'emmener pendant que je n'y étais pas! murmura le sauvage avec énergie. Mais, s'ils l'ont fait, malheur à eux, car je les suivrai partout où ira la dame, et je saurai bien la reprendre!

Et le poing d'Hermann, terrible et menaçant comme ses paroles, semblait s'attaquer à un être imaginaire, dont lui seul apercevait l'ombre au travers des arbustes qui le séparaient encore de la ferme.

Les danses venaient en effet de finir autour du feu, et une petite pluie, fine et serrée, avait obligé tous les joueurs et les spectateurs à se réfugier dans la grande salle de la ferme, où une sorte de collation des plus champêtres avait été dressée

pour les travailleurs et les invités.

Hermann se précipita dans la salle, et un long soupir de soulagement s'échappa de sa poitrine.

Clémence était encore là, entourée de tous ses amis. On discutait en ce moment la grave question du moyen de transport pour l'emmener sans fatigue à Ollwiller, et il était à peu près décidé que deux hommes assez forts prendraient le fauteuil sur lequel elle était assise, pendant qu'un troisième, marchant devant elle, soutiendrait sur son épaule la jambe malade.

Il fallait nécessairement que ce troisième compagnon, dont l'office n'était pas du genre qui demande de la force, fût d'une taille moins élevée que les deux premiers.

— Ça sera moi! dit Hermann qui avait tout entendu.

Mais Henri l'écarta de la main avec un geste d'autorité. Sans s'expliquer peut-être le sentiment qui le faisait agir, le jeune médecin éprouvait une répugnance invincible à voir cet être à demi sauvage, dont la chevelure inculte et les traits crispés par une passion qu'il ne comprenait peut-être pas lui-même, faisaient quelque chose d'étrange et de honteux, venir se mettre en travers de tous ses désirs et de ses volontés pour tout ce qui concernait la femme qu'il avait prise lui-même sous sa protection.

Hermann se plaça devant lui d'un air de défi.

Le docteur Ferran est revenu à Madrid avec la commission médicale officielle. Il se propose de demander au ministre de l'intérieur de lui désigner, pour ces expériences, deux nouvelles villes où il se rendra, à la condition que les habitants acceptent par avance de se soumettre à la vaccination anticholérique.

Dans quelques villages de Grenade, on a constaté plusieurs cas de choléra presque foudroyants.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 août.

Nous aurons encore plusieurs fois à répéter ce refrain : « La Bourse est nulle ». On ne fait pas d'affaires, quand il n'y a pas de clients. Londres est plus ferme et les Consolidés montent de 1/16.

Les rentes françaises restent aux cours d'hier, avec un peu plus d'animation, cependant, de la part du comptant qui profite des bas cours pour acheter : le 3 0/0 est à 89.62, le 4 1/2 à 108.50.

L'action du Crédit Foncier est fermée à 1,305 fr. Chaque fois que des cours semblables se produisent, il faut acheter sans hésitation. L'action du Crédit Foncier est un titre d'avenir qui vaudra 1,400 ou 1,500 fr. après les élections.

Les obligations du Crédit Foncier sont les meilleures des valeurs à lots. Les Communales 1880 et les Foncières 1885 ont 65 fr. à gagner pour arriver au pair et chacune six tirages par an.

On continue à vendre du Panama, actions et obligations. On vend les actions par crainte de l'appel des 250 fr. et les obligations par crainte d'une émission nouvelle. Les capitalistes perdent en moyenne 30 0/0 de leur mise et peuvent perdre plus encore.

Le Crédit Lyonnais est complètement délaissé. Les embarras que lui cause la Foncière Lyonnaise sont inextricables. Comment parer à l'arrêt de la cour de Gênes qui dépossède la Foncière Lyonnaise de ses terrains d'Ospedaletti ? La liquidation s'impose et par conséquent l'appel de fonds.

On demande l'obligation Est-Algérienne qui se rapproche des cours des valeurs similaires.

La nouvelle obligation des chemins de fer autrichiens est très-recherchée avec prime sur le cours d'introduction.

Le marché du Rio-Tin'o s'anime. L'acti'n Suez est très-faible ; elle perd le niveau de 2,000 et tombe à 1,990.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont calmes.

Le Nord à 1,595, Orléans à 1,330, Midi à 1,150, Ouest à 855.

UN GLORIEUX ANNIVERSAIRE.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Le 18 juillet a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, la fête donnée aux anciens zouaves pontificaux, à l'occasion du 25^e anniversaire de la création du régiment, par le général de Charette, dans son château de la Basse-Motte, près Saint-Malo.

Favorisée par un temps superbe, la cérémonie a été très-brillante. Le programme portait cette inscription : « Noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux, 1860-1885. » Le tout encadré dans une vignette représentant une vue de Rome, surmontée d'un trophée formé d'un drapeau blanc croisé avec l'étendard des zouaves portant le sacré-cœur et la tiare pontificale.

Au recto, les noms des batailles auxquelles a assisté le régiment, depuis Castelfidardo en 1860, jusqu'à Orléans, Cercottes, Patay, Brou, Yvré-Lévêque, en 1870.

— Je suis fort, et je fais ce que je veux, dit-il d'une voix rauque et résolue.

La mère Gundheim s'avança et voulut prendre le bras de son fils pour l'éloigner.

Mais celui-ci, dont les forces étaient doublées par la colère, la repoussa violemment sans l'avoir regardée...

... Pendant ce temps-là, les danseurs et les jeunes de l'assemblée, que toute cette petite scène intéressait médiocrement, et qui s'impatientsaient de ne plus s'amuser, rôdaient autour du groupe formé auprès de Clémence. L'un d'eux, portant un énorme coq à la large crête rouge, s'apprêtait à l'attacher au plafond comme un trophée, lorsque maître Schull, qui avait jusque-là joué un rôle muet, fut saisi d'une inspiration subite.

— Laissez là le coq pour le moment, dit-il, celui qui sera victorieux dans la danse aura l'honneur de porter sur son épaule la jambe de la dame. Comme cela Hermann n'aura rien à dire si ce n'est pas lui qui réussit. Cela te va-t-il, Hermann ?

Celui-ci jeta un regard interrogateur autour de lui ; et, après avoir contemplé tous ces visages insignifiants ou indifférents, il répondit :

— Ça me va ; mais je n'ai jamais dansé la danse du coq.

— Il y a commencement à tout, mon garçon, intervint une voix à l'accent ironique qui murmura à l'oreille d'Hermann : « Et si tu veux me prendre

A dix heures du matin, une messe a été dite par M^r Sacre, prélat romain, en remplacement du nonce du Pape, M^r di Rende, empêché, sur un autel dressé dans le parc, devant une foule de plusieurs milliers de personnes.

Après cette cérémonie, le général de Charette a adressé au nonce et aux représentants de son ancien régiment un discours où il a retracé l'historique des zouaves pontificaux.

« C'est le général Lamoricière, a-t-il dit, qui a créé le régiment au mois de mai 1860, sous le nom de corps franco-belge, Lamoricière, dont le nom est acquis à l'histoire et résume gloire, honneur, fidélité et le plus pur patriotisme. M. de Charette fut le premier commandant des Franco-Belges. Nous étions quinze alors, huit sont tombés sur les champs de bataille, les autres sont présents, et l'orateur montre de la main, groupée autour de lui, ces survivants de tant de combats.

« Le corps fut porté à plusieurs compagnies et le général de Lamoricière lui donna l'uniforme des zouaves. Le 18 septembre 1860, le régiment recevait le baptême du feu à Castelfidardo.

« En 1870, nous vîmes s'éloigner les troupes d'occupation, nous autres Français, avec cette jalousie que tout homme de cœur comprendra et que l'on ressent lorsqu'il y a un combat entre le devoir et l'honneur. Le 20 septembre, un ordre du Pape force le régiment à capituler devant 65,000 Italiens ; le 25, il quitte Civita-Vecchia.

« Les zouaves avaient été séparés par nationalités sur l'ordre du comte d'Arnim, ministre de Prusse, qui vint assister au défilé des vaincus dans les rangs de l'état-major italien. Le 27, six cents zouaves français débarquaient à Toulon. Le 8 octobre, le régiment était réorganisé, sous le commandement du colonel de Charette ; il prenait le nom de Volontaires de l'Ouest. C'est alors qu'il reçut, envoyé par la supérieure de Paray-le-Monial, son drapeau orné du sacré-cœur de Jésus.

« Le régiment fut mis sous les ordres du général de Sonis, qui écrivait à Charette : « Tout doit être en commun entre nous, joie, douleurs, sacrifices. »

« Le 2 décembre, à Patay, c'est sur le même champ de bataille où Jeanne d'Arc avait déployé son étendard, en 1429, que nous avons eu l'honneur de déployer le nôtre ; il sera toujours pour nous une merveilleuse relique trouée par les balles prussiennes et teintes du sang de nos camarades.

« Le 10 janvier, au Mans, le 1^{er} bataillon, sous les ordres des officiers supérieurs de Monteuit et Lallemand, se couvre de gloire dans la belle charge à la baïonnette commandée par l'amiral Gougeard.

« Le 24 janvier, un décret du gouvernement de la Défense nationale confie au général de Charette le commandement d'une division de 14,000 mobilisés bretons.

« Le régiment de zouaves, réorganisé à Rennes, est licencié sur sa demande, par un ordre du jour des plus flatteurs du général de Cissey, ministre de la guerre, le 13 août

pour la danseuse, je te promets de te faire renverser le verre d'eau de la plus belle façon. »

Hermann se retourna et reconnut Dorothée, qui l'avait taquiné toute la journée à propos de Clémence et à propos de tout.

— Oui, tu le feras exprès de me le faire manquer, lui dit-il avec rudesse.

— Je te jure que non, reprit Dorothée, et tu te repentiras si tu en prends une autre que moi.

Hermann regarda alors les mains de la jeune fille. Ces mains, larges et rouges, attachées à de solides poignets, qui indiquaient une force peu commune, lui donnèrent sans doute une confiance subite, car se décidant sans réfléchir davantage, il s'écria vivement :

— Eh bien, je danse avec toi ; mais si tu me trompes, je te le jure, je t'étranglerai la première fois que je te rencontrerai toute seule.

— Je ne te tromperai pas, dit la jeune fille.

Tout le monde se rangea alors vers les extrémités de la chambre, et la danse du coq commença.

On appelle ainsi une sorte de figure, qui pourrait parfaitement tenir sa place dans le cotillon parisien, si les danseuses des salons avaient la robuste valeur de leurs sœurs de la campagne.

Voici en quoi elle consiste :

On suspend au plafond un verre plein d'eau ; il est assez élevé pour que l'on ne puisse y atteindre facilement. Ceux qui veulent prendre part à la

danse se groupent par couples, et chacun attend son tour, indiqué par le sort.

Après quelques tours de valse, le danseur et la danseuse viennent se placer sous le verre d'eau.

La jeune fille s'accroupit, ouvre ses mains, le jeune homme pose dessus ses deux pieds, et se tient droit et immobile.

Alors la robuste fille d'Alsace le soulève et essaye de l'enlever assez haut pour que, avec la tête il touche le verre et que l'eau soit répandue.

Comme cela est assez difficile, peu y réussissent, et un coq suspendu d'avance au plafond est le prix de la victoire.

Cette danse constitue presque toujours l'un des éléments des fêtes alsaciennes, et particulièrement celles de la Forêt Noire.

Les jeunes filles y tiennent essentiellement comme à une preuve de leur force musculaire, qui leur donne une grande valeur pour entrer en manège.

.....

Déjà plusieurs groupes de valseurs avaient échoué, à la grande joie de l'assemblée, qui se pâmait de rire à chaque déconvenue qui jetait par terre le danseur, lorsque Hermann et Dorothée parurent à leur tour pour s'élaner dans l'arène.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La semaine dernière a été pour notre ville la semaine des fêtes de la jeunesse. Partout des distributions de prix. Déjà nous avons parlé de cette solennité aux élèves de l'Institution Saint-Louis ; n'oublions pas celle des Frères de la doctrine chrétienne.

L'assistance était, comme toujours, nombreuse et choisie ; les parents et les amis des enfants se pressaient en foule sous la vaste et élégante tente qui ombrageait la cour de Saint-Louis.

Les enfants ont soutenu la vieille réputation des Frères : leur dialogue, leurs récits enfantins ont marché à souhait et ont vivement égayé l'assistance.

Sous la direction de M. Halbert, l'étude de la musique est poussée avec autant de dévouement que d'intelligence ; les morceaux d'harmonie, les chœurs, les soli ont été enlevés d'une façon remarquable, et ont valu à l'habile professeur des félicitations unanimes pour les résultats brillants qu'il obtient chaque année.

Avant la proclamation des lauréats, M. l'abbé Roy, curé de la Visitation, a pris la parole. Dans un discours éloquent et fort applaudi, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, M. le curé a rappelé qu'il avait débuté dans ses études par être élève des Frères, et ce passé, dont il se souvenait avec émotion et reconnaissance, l'a amené à parler du fondateur de cet ordre, du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, et de la vie des Frères de la doctrine chrétienne.

« Vous la connaissez, Messieurs, dit l'orateur, et vous aussi, mes enfants : elle se partage entre la prière, l'étude et l'enseignement. Au noviciat, le jeune disciple du vénérable Jean-Baptiste de la Salle s'est préparé par les exercices de la piété chrétienne à la vie d'abnégation et de retraite qu'il doit mener désormais, comme il s'est préparé par l'étude à l'enseignement qu'il doit donner tous les jours de cette vie. A l'école, dans l'intervalle des classes, il prie pour rester à la hauteur de sa mission de dévouement, il étudie pour rester à la hauteur de sa tâche d'instituteur parfait. Aussi, mes chers enfants, recevez-vous des chers Frères une éducation intellectuelle qui vous rend aptes à exercer utilement toutes les professions auxquelles vous destinent vos aptitudes et le choix de vos parents. Aussi avez-vous les avantages plus précieux encore d'une éducation religieuse et morale. Les années de l'école sont donc pour vous, mes enfants, si vous savez en profiter, des années fructueuses. Ne sont-elles pas en même temps, pour la plupart d'entre vous, des années bien

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

M. l'abbé Roy rappelle ensuite que, dans les temps difficiles, les Frères devaient quitter les classes se sont faits infirmiers, et se sont mis généreusement au service de la patrie. Tandis que les vieillards et les infirmes s'occupent, dans leurs écoles transformées en ambulances, les blessés, les varioleux, etc., les Frères plus vigoureux et plus jeunes se feront brancardiers.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(A suivre.)

arrête quelque temps sur l'enseignement du catéchisme qui est toujours en honneur à côté des sciences humaines.

« Attachez-vous, chers enfants, à l'École chrétienne où, sans négliger les études importantes, l'on conserve la tradition importante et nécessaire des études sacrées. »

On lit dans le Patriote :
M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder aux comices agricoles de l'arrondissement de Saumur les subventions suivantes destinées à être distribuées en primes lors de leurs prochaines réunions :
Comice agricole de Saumur, 700 fr.
Comice agricole du canton de Saumur (Nord-Ouest), 400 fr.
De plus, une médaille de vermeil est accordée au comice de Saumur pour être observée à titre de récompense.

CENTIMES ADDITIONNELS.
En même temps que le Journal officiel promulguait la loi concernant les recettes des contributions foncière, personnelle, mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, il enregistrait, pour les départements, nombre d'autorisations d'emprunts et par conséquent de dépenses.
Ces emprunts se traduisent par des impositions de centimes additionnels dont on se fera une idée quand on saura que, d'après les calculs les plus récents, la moyenne en France dépasse 50 centimes par franc.

Beaucoup de communes voient même le principal de leurs impositions plus que doublé par ces centimes additionnels.
Peut-on s'étonner, en présence de telles constatations, que le commerce souffre, et que l'agriculture soit aux abois ?

MAINTIEN DU KÉPI.
Le ministre de la guerre a ordonné de suspendre l'étude d'un projet de coiffure de grande tenue pour les officiers. Le képi sera provisoirement conservé.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS.
Pendant le mois d'août 1885, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de troisième classe au Tarif général sera accordée aux OUVRIERS AGRICOLES se rendant, pour les Travaux de la Moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :
Juvisy à Orléans — Brétigny à Tours — Orléans à Tours — Orléans à Châteauroux — Orléans à Malesherbes — Orléans à Montargis — Orléans à Gien — Tours à Vierzon — Tours à Châteauroux — Vierzon à Saincaize.
Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum soit 300 kilomètres aller et retour compris, ou payeront pour cette distance.

M. Freppel, évêque d'Angers, a été prié par la famille de l'amiral Courbet de vouloir bien prononcer, à Abbeville, le jour des funérailles, l'oraison funèbre de l'illustre marin.

SAINT-MACAIRE-DU-BOIS. — Un incendie a été déclaré hier jeudi au village de Chambronna, commune de Saint-Macaire-du-Bois, dans un hangar appartenant au sieur Ziliane Frappeau, cultivateur. Ce dernier travaillait dans un champ assez éloigné. Averti par ses voisins, il se rendit aussitôt à son habitation. La toiture du hangar était déjà complètement brûlée ainsi que la palissade en bois qui entourait la cour. Grâce à la vigilance des voisins, le bois emmagasiné sous le hangar a pu être sauvé.
Les pertes, s'élevant à 200 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

Pendant l'orage de mardi dernier, dans la Vienne, la grêle est tombée en abondance sur les communes de Migé et de Vouneuil-

sous-Biard, et a causé de graves dégâts aux vignes.

La commune de Savigny-l'Évescault, dans le canton de Saint-Julien, aurait aussi beaucoup souffert.

LE CHARLATAN

Boum !... boum !... qui fait ce bruit qui attire la foule ?
Ah ! c'est un charlatan !... voyons ce qui s'écoule
De la cassette noire, ornée de faux brillants,
Qu'il étale à loisir sous le nez des passants.
Le silence se fait. Sous les traits de Mercure,
Aussitôt apparaît, au fond de sa voiture,
Un bel homme, ma foi, se disant le Progrès,
Et venant à Saumur pour en dorer l'accès.
— « Messieurs, dit-il, voici la source du bien-être...
» Je vous l'apporte en main, et tout homme est le maître
» De faire des heureux avec mon élixir.
» Il se nomme tramways, et l'on a le plaisir
» D'attraper la Fortune alors qu'on le possède.
» Combien, me direz-vous, vendez-vous ce remède ?
» Je le donne aujourd'hui, mais, par provision,
» Tout amateur devra souscrire une action
» Tendante à triturer sa base principale.
» Allons, approchez-vous ! Quoi !... la foule défile ?
» O gens de peu de foi !... Je vous offre un moyen
» De chasser la misère, augmenter votre bien,
» Et vous en faites fi !... cela sent la démenche !... »
Pas tant que tu le crois, beau parleur, et je pense
Que tous les gens rétifs ont reçu cet avis :
« L'élixir dit tramways... c'est bon pour les amis,
» Ou pour les fabricants de sa divine essence... »
» Paris en est témoin, plus d'une ville en France
» A vu ses actions en syncope tomber
» Et ses bailleurs de fonds le maudire et pleurer. »
Blagueur !... de ton miroir le Saumurois se garde,
Il connaît ton produit, malgré ce qui le se garde,
Ne veut pas en user, ni sa bourse l'ouvrir,
Dans la crainte de voir son or s'évanouir.
Il a peur qu'on lui dise en voyant son déboire :
Des deux vers ci-dessous, ornez votre mémoire !...
« Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
» Du pan de sa chemise on se fait un mouchoir. »
PATACHON, aîné.

M. CHEVREUL ET LES CHAPEAUX DE FEMMES.

S'il faut en croire notre confrère Loréan Larchey, du Monde illustré, M. Chevreul, oui, M. Chevreul, l'éminent membre de l'Institut, le doyen des étudiants, dont on va célébrer dans quelques jours le centenaire, s'est beaucoup occupé, dans sa jeunesse, des toilettes féminines ; il a même fait à ce sujet un ouvrage très-remarquable sur la loi du contraste simultané des couleurs.

Nous extrayons de ce livre, que tout journal de mode qui se respecte possède dans sa bibliothèque, le passage suivant qui traite de l'importante question des chapeaux pour les dames.

Ces détails, nous en sommes convaincus, intéresseront surtout nos charmantes lectrices.

Écoutez le doyen des savants :

« Un chapeau noir à plumes ou à fleurs blanches, ou roses, ou rouges, convient aux blondes.

Il ne messied pas aux brunes, mais sans être d'aussi bon effet. Celles-ci peuvent ajouter des fleurs ou plumes orangées ou jaunes.

Le chapeau blanc mat ne convient réellement qu'aux carnations blanches ou rosées, qu'il s'agisse de blondes ou de brunes. Il en est autrement des chapeaux de gaze, de crêpe, de tulle ; ils vont à toutes les carnations.

Pour les blondes, le chapeau blanc peut recevoir des fleurs blanches, ou roses, ou surtout bleues. Les brunes doivent éviter le bleu, préférer le rouge, le rose, l'orangé.

Le chapeau bleu clair convient spécialement au type blond ; il peut être orné de fleurs blanches, quelquefois de fleurs jaunes ou orangées, mais non de fleurs roses ou violettes. La brune qui risque le chapeau bleu ne peut se passer d'accessoires orangés ou jaunes.

Le chapeau vert fait valoir les carnations blanches ou doucement rosées. Il peut recevoir des fleurs blanches, rouges et surtout roses.

Le chapeau rose ne doit pas avoisiner la peau ; il doit en être séparé par les cheveux, ou par une garniture blanche, ou par une garniture verte, ce qui vaudrait encore mieux. Les fleurs blanches à feuillage abondant sont d'un bon effet dans le rose.

Le chapeau rouge plus ou moins foncé n'est conseillé qu'aux figures trop colorées.

Éviter les chapeaux jaunes et orangés. Se montrer fort réservé vis-à-vis du chapeau violet, qui est toujours défavorable aux car-

nations, à moins qu'il en soit séparé non-seulement par les cheveux, mais par des accessoires jaunes. Même précaution à prendre pour les chapeaux jaunes, qu'une brune seule pourra risquer avec des accessoires bleus ou violets.

Quel succès on aurait pu prédire à M. Chevreul, s'il s'était lancé dans les revues de mode.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 4 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1885.

NAISSANCES.

- Le 4. — Pierre-Marie-François Régis-Mortier, rue Bodin ; — Alphonse Boissart, rue de la Croix-Verte.
- Le 5. — Georges Droucheau, rue Chanzy ; — Angèle-Gabrielle David, à l'Hospice.
- Le 6. — Clémence Dumée, route de Rouen.
- Le 8. — Paul-Léon Gautier, à l'Hospice.
- Le 9. — Émile-Jules Bazanté, place du Petit-Pré.
- Le 10. — Louise Eugène, rue des Moulins ; — Germaine-Marguerite-Eugénie Gallois, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Gaston-Victor-Eugène Dubois, rue de la Croix-Verte.

Le 11. — Jules-Baptiste Ploquin, rue des Capucins.

Le 12. — Célestine Luzé, rue des Saulaies ; — Albertine-Marie Jaouën, rue de la Croix-Verte.

Le 14. — André-Édouard Beaumont, rue de la Croix-Verte.

Le 15. — Joseph-Henri Pivron, rue de Rouen.

Le 17. — Jeanne-Clémence Papinaud, rue de Fontevault ; — Gérard-Marie-Léon-Eugène Sainon, quai de Limoges.

Le 20. — Théodore-Auguste Diébolt, rue Pavée ; — Blanche-Henriette Verneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 22. — Henriette-Madeleine Jouffu, à l'Hospice.

Le 23. — Louis-Eugène Perreau, rue des Capucins.

Le 24. — Prosper Boutin, place Saint-Michel.

Le 25. — Émile-Amédée Marquet, rue Brault.

Le 26. — Auguste Cocuau, à l'Hospice.

Le 27. — Georges-Florent Lemasle, place de la Bilange.

Le 28. — Auguste Peltier, rue de Nantilly ; — Maxime-Marius Fardeau, à l'Hospice.

Le 29. — Louis-Hippolyte Guyet, quai de Limoges.

Le 30. — Stéphane-Auguste Froger, à l'Hospice ; — Charles-Raoul-Henri Fortier, rue Saint-Nicolas.

Le 31. — Maurice Lambert, rue du Temple.

MARIAGES.

Le 2. — Jean Bouilhet, cavalier de manège, a épousé Virginie-Rose Petiteau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 6. — Albert-Théodore Latreille, sculpteur, a épousé Louise Bouvet, sans profession, tous deux de Saumur ; — Émile-Joseph Guille, cocher, a épousé Joséphine Hans, couturière, tous deux de Saumur ; — Émile-Alphonse Charrier, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Marie-Louise Aubé, couturière, de Saumur.

Le 7. — Louis Levoix, domestique, de Bagneux, a épousé Jeanne-Cécile Tennequin, épicière (veuve), de Saumur.

Le 11. — Émile-Eugène Bruneau, menuisier, a épousé Juliette-Louise-Athalie Piau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 13. — Louis-Victor-Léon Sadonne, tailleur de pierre, a épousé Marie-Nathalie Cazodebat, domestique, tous deux de Saumur.

Le 15. — Émile Boret, propriétaire (veuf), a épousé Aimée Barbereau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Charles Renault, charron (veuf), a épousé Jeanne Rosier, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — Victor-François Goichon, serrurier, a épousé Marie-Louise-Amélie Cordé, modiste, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4. — Caroline Marquis, sans profession, 87 ans, veuve Jacques Pinet, quai Notre-Dame ; — Edmond-Ludovic Régnier, 44 jours, rue de la Tonnelie ; — Jeanne Pottier, sans profession, 92 ans, veuve Charles Balzeau, rue d'Orléans.

Le 12. — Fernand-Charles Tarode, 4 ans, rue d'Orléans ; — François Minier, tailleur de pierre, 74 ans, à l'Hospice ; — Louise Mabileau, lingère, 63 ans, veuve Étienne Pertué, à l'Hospice ; — Marie-Louise Montaudon, sans profession, 58 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Louis-Augustin Jahan, épicière, 29 ans, Grand'Rue.

Le 14. — Jean Branchereau, infirmier, 67 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Jean Charnod, ancien menuisier, 84 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Paul-Jean Gautier, 45 jours, rue de Fenet.

Le 22. — Jeanne Ferchaud, journalière, 75 ans, veuve Michel Jacquet, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Louise-Anne Champion, sans profession, 55 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Camille-Armande-Marie Cholet, 6 mois, rue Saint-Michel ; — Aimée-Eugénie Froger, 4 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Augustine-Anne Chevallier, sans profession, 66 ans, rue de la Visitation.

Le 28. — Urbain Tessier, cordonnier, 64 ans, à l'Hospice ; — Alexandre-Georges Pauvreau, 4 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Émile-Louis-Arthur Fayet, chapelier, 34 ans, rue de l'Ancienne-Gare.

Rien n'est plus difficile à détruire que cette moisissure de l'esprit qu'on appelle un préjugé ; c'est ce qui explique les difficultés inouïes que rencontre un nouveau produit à son début ; il faut donc qu'une spécialité ait une valeur réellement incontestable pour acquérir en peu de temps une popularité aussi considérable que celle dont jouissent actuellement les Pilules Suisses. Encore un succès à leur actif. — Toulouse, le 21 février 1885. — Veuillez m'envoyer par le retour du courrier cinq boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous remercie infiniment du bien qu'elles me font et je vous autorise à publier mon nom dans les journaux que vous jugerez à propos.
» Paul JARDIN, cordonnier, barrière du Préfet.
» A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Loterie des Artistes Musiciens

Nous recevons les meilleurs renseignements sur le placement des derniers billets de cette loterie. Ils s'enlèvent rapidement. Avis aux retardataires.
Cette fois le tirage ne sera pas reculé ; il est annoncé et se fera irrévocablement le mardi 25 août. Le montant des lots est à la Banque de France. Le gros lot est de 100,000 francs.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 1^{er} août 1885.

- Chronique parisienne, par A. de Bonviller.
- M. Bonnat, 1 gravure, par Paul D.
- La Croix sanglante (chronique polonaise de l'an 1296), par X. Marmier.
- Papiers, 3 gravures, par Paul Perret.
- L'amphithéâtre des Flaviens, par Guillaume Bergsøe.
- Chronique théâtrale.
- Bibliographie.
- La Maitresse de maison.
- Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEOFROY.

Sommaire du n^o 240 (samedi 1^{er} août 1885)

Courrier des enfants : La chasse aux canards, par A. Brébion. — Le littoral de la France : Le Conquet ; la pointe Saint-Mathieu ; les cuillers de goémon, par Ch. Aubert. — Le Saule et la Ronce, par M. Malchior. — Le dernier coup de feu du père Grégoire, par M. Benoit. — La Rapporteuse, comédie en deux actes, par A. d'Ignazio. — La légende du Vaillant, par Marie Maugret. — La forêt, par Mélanie Bourlotte. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

Couverture. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr. ; six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

**A CÉDER DE SUITE
FONDS DE CHAPELLE
Et Articles militaires**

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (644)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

Le dimanche 9 août 1885, à midi, au bourg de Saint-Martin-de-la-Place, M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément, procédera à la

VENTE

**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DES MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS**

Dépendant de la succession de M^{me} MORISSEAU-SIMOINE.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**A VENDRE
A L'AMIABLE
PROPRIÉTÉ**

D'un seul tenant,

Entourée de chemins, propre à faire un vignoble, contenant 4 hectares 9 ares environ. Maison d'habitation et servitudes. Située près la ville de Bourgueil.

S'adresser à M^e FLEURIAU. (669)

Etude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

MAISON DE COMMERCE de premier ordre, pour la vente en gros en France et à l'étranger de fruits secs de toute nature, à céder à l'amiable, par suite de décès, à Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (647)

**A VENDRE
Moteur à Gaz**

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

**A VENDRE
UNE CAVE**

Propre au commerce des vins. Située place du Presbytère, à Nantilly. S'adresser à M. YVON fils, rue du Charbonnet, Saumur. (643)

**A CÉDER
DE SUITE
MAGASIN D'ÉPICERIE
Et Mercerie.**

Très-bien achalandé, situé rue des Capucins, à Saumur. S'adresser à M^{me} BOUET, qui exploite le magasin. (671)

**A LOUER
PRÉSENTMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON**

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arbruté, pompe, etc. S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**A LOUER
PRÉSENTMENT**

Rue de la Petite-Bilange, APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise. S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction.

**A LOUER
Deux Chalets**

Sur la Plage. Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A VENDRE

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse. S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

CANOT à Vendre

S'adresser aux BAINS CIVILS.

**CABINET D'AFFAIRES
DE
M. G. DOUSSAIN**

Syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires. Arbitrages et expertises complètes. Recouvrements et renseignements, etc., etc. Consultations absolument gratuites.

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29. On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, s'aux hygiéniques, etc., etc. (642)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES Nouveau système perfectionné Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^a de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. PRIX MODÉRÉS.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7. Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs : par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner. Envoi d'échantillons sur demande.

**A LOUER
ANCIENNE MAISON LAVOYE**

Rue Basse-Saint-Pierre. S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Offres et Demandes

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un **clerc** se destinant au notariat.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un **apprenti** pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

ON DEMANDE chez M. E. MIGNON, marchand de fers à Saumur :
1° Un **jeune homme** pour apprendre le commerce ;
2° Un **garçon** pour conduire les chevaux.
Inutile de se présenter sans de bonnes références. (235)

UN MÉNAGE sans enfants demande une place, le mari pour l'intérieur et comme **cocher**, la femme comme **cuisinière**. S'adresser au bureau du journal.

**Sonneries et Appareils électriques
GABRIEL ARNOULT**

Breveté S. G. D. G. Rue Eupatoria, Tours. Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises. Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les visiteurs s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie. Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones. Cible électrique, brevetée s. g. d. g. Installations pour magasins, depuis 25 francs. NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes. Sous la direction de M^{lle} Julia GOURAUD. On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois. ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans gravures, 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries, 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger. Plus de Mémoire, plus de Capable, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. Rapport : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 ans de 4 jours à 12 ans, 60 depuis 5 ans, 52 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 100 Européens a donné 100 guérisons. Chez l'inventeur, B. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré. A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOULAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**Glycérine Minéralisée
A. RIVAUD** Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume. Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc. Elle guérit les ENGELURES et les GREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Bâges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales. Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^t de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	
3 %	80 55	80 60	Est	800	800	Obligations.			Gaz parisien	515	515
3 % amortissable	82 40	82 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1232 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 50	513 75	Est	360	370 75
3 % (nouveau)			Midi	1152 50	1150	1865, 4 %	520	515	Midi	390	379
4 1/2 %	108 90	107 25	Nord	1565	1590	1869, 3 %	469	401	Nord	388 50	385 50
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 05	Orléans	1328 75	1330	1871, 4 %	393	395	Orléans	381 50	380
Obligations du Trésor	507	507	Ouest	855	852 50	1875, 4 %	518	516	Ouest	379	378
Banque de France	5675	5050	Compagnie parisienne du Gaz	1490	1487 50	1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	383	382
Société Générale	455	453 75	Canal de Suez	2000	1993 75	Bons de liquid. Ville de Paris	529	530	Paris-Bourbonnais	380	378
Comptoir d'escompte	993	975	C. gén. Transatlantique	476 25	475	Obligations communales 1879	459	461	Canal de Suez	375	377 50
Crédit Lyonnais		530				Obligat. foncières 1879 3 %	453	457			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1306 25	1315				Obligat. foncières 1883 3 %	363 75	363 50			
Crédit mobilier	225	225									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	9 — 19 — matin, omnibus-mixte.	1 — 25 — soir,	2 — 32 — express.	7 — 15 — omnibus.	10 — 26 — (s'arrête à Angers).
---	---	--------------------------------	----------------	-------------------	-------------------	--------------------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	9 — 21 — omnibus.	12 — 48 — express.	4 — 44 — soir, omnibus-mixte.	7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	10 — 24 —
---	-------------------	--------------------	-------------------------------	--	-----------

Ligne de l'État

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. 6 05	7 24	8 40	1 15	3 50
Chacé. 6 15	7 32	8 56	1 24	4 02
Brézé. 6 23	7 39	9 10	1 32	4 13
Montreuil. 6 39	7 52	9 27	1 46	4 30

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir
Montreuil. 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Chacé. 7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Brézé. 7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur. 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 29

SAUMUR - BOURGUEIL

Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. 3 26	8 26	12 48	4 44
PortBoulet. 5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil. 5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Bourgueil. 8 17	12 09	6 19	9 40
PortBoulet. 8 26	12 18	6 28	9 49
Saumur. 8 13	1 25	7 15	10 36

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur (départ) 6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay 6 53	7 53	2 2	4 50	8 41
Lernay 7 02		2 11		8 51
Brion-s-Thouet 7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée) 7 29	8 21	2 22	5 19	9 10

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Thouars (départ) 5 40	9 01	1 07	4 20	7 43
Brion-s-Thouet 5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay 6 07	9 21	1 27	4 37	
Montreuil-Bellay 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée) 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
Montreuil 7	1 55	8 35
Loudun 8 23	2 51	9 53
Arçay 8 37	3 4	10 11
Mirebeau 9 27	3 54	11 1
Neuville 9 53	4 24	11 27
Poitiers 10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers 5 50	12 50	6 10
Neuville 6 28	1 28	7 08
Mirebeau 6 55	1 57	7 36
Arçay 7 50	2 52	8 31
Loudun 8 42	3 58	9 23
Montreuil 9 24	4 38	10 11